

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

RAPPORT SUR LA SIXIÈME SESSION

(28 avril - 2 mai 1979)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1979

SUPPLÉMENT N° 14A



NATIONS UNIES

New York, 1979

ABREVIATIONS

CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMA	Fonds monétaire arabe
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ISO	Organisation internationale de normalisation
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPAEP	Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROFRAD	Programme régional de formation en matière de finance et d'administration publiques
UIT	Union internationale des télécommunications

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. A sa deuxième séance, le 29 avril 1979, la Commission a adopté les résolutions suivantes et décidé de les soumettre au Conseil économique et social :

Résolution 67 (VI). Siège de la Commission économique pour l'Asie occidentale 1/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 6 (S-I),

Réaffirmant sa résolution 35 (S-II),

Prenant acte de la note du Secrétaire exécutif intitulée "Rapport concernant le Siège de la Commission" (E/ECWA/78 et Add.1),

Se félicitant de l'offre faite par le Gouvernement iraquien de mettre des locaux temporaires à la disposition du secrétariat à compter du 9 septembre 1979 jusqu'à ce que la construction des bâtiments permanents du siège soit achevée,

1. Décide :

a) Que le transfert de la Commission économique pour l'Asie occidentale à son siège permanent à Bagdad devra s'effectuer à l'expiration de la période transitoire de cinq ans à Beyrouth à compter du 9 septembre 1979;

b) Que la Commission devra occuper les locaux temporaires mis à sa disposition par le Gouvernement iraquien jusqu'à ce que la construction des bâtiments permanents du siège à Bagdad soit achevée; ce transfert s'effectuera conformément à un calendrier fixé d'un commun accord par le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies;

2. Décide en outre de recommander au Conseil économique et social d'adopter la présente résolution.

Résolution 68 (VI). Reconsidération de la résolution 37 (IV) de la Commission adoptée le 28 avril 1977 2/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Tenant compte des objectifs de son mandat, consistant en particulier à prendre des mesures visant à faciliter une action coordonnée pour assurer le développement et le relèvement économiques, l'intensification des échanges et le maintien et le renforcement des relations économiques entre les pays de la région sur la base de l'intégration économique,

1/ Voir le chapitre III, sect. C, par. 30.

2/ Voir le chapitre III, sect. 3, par. 31.

II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUIEME SESSION

Activités des organes subsidiaires

4. La Commission n'a pas encore créé d'organes subsidiaires.

Autres activités

5. En ce qui concerne les activités de la Commission, il convient de se référer aux documents E/ECWA/75, E/ECWA/76 et Corr.1 et E/ECWA/76/Add.1.

Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

6. La Commission a continué à coopérer avec les institutions spécialisées et d'autres organisations dans le cadre de son programme de travail et des accords existants.

ministre de la Commission de planification nationale de la République arabe syrienne et M. Najmuddin Dajani, ministre de l'industrie et du commerce du royaume hachémite de Jordanie, vice-présidents et M. Mohamed Faraj Ajaj, membre de la délégation de la République arabe du Yémen, rapporteur.

15. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire de la Commission, les membres du Bureau de la Commission ont examiné les pouvoirs des représentants à la session et les ont jugés en bonne et due forme.

Ordre du jour

16. A sa deuxième séance, la Commission a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Examen des demandes présentées par des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission en vue de participer à titre consultatif aux travaux de la sixième session de la Commission
6. Rapport concernant le siège de la Commission
7. Examen de la résolution 37 (IV) de la Commission
8. Rapport sur les activités de la Commission :
 - a) Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail
 - b) Suite donnée aux résolutions de la Commission
9. Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Fonds de contributions volontaires
 - a) Rapport du Secrétaire exécutif sur la situation financière des programmes de la Commission depuis la cinquième session
 - b) Etat financier du Fonds de contributions volontaires
10. Quatrième et dernière opération biennale d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
11. Programme de travail et priorités pour la période 1980-1981
12. Rôle des commissions régionales en ce qui concerne l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social
13. Plan d'action pour la lutte contre la désertification dans la région de la CEAO

dans divers domaines économiques, la coopération dans deux domaines d'intégration, à savoir la production alimentaire et la mise en valeur des ressources humaines, nécessitait d'urgence l'adoption de mesures pratiques. Les pays de la région étaient au nombre des plus grands importateurs de produits alimentaires alors qu'ils disposaient de tous les atouts nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins dans ce domaine. S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines, le Secrétaire exécutif a fait observer qu'il fallait se préoccuper de planifier et d'organiser la migration de la main-d'oeuvre en vue d'en tirer les avantages souhaités et de garantir en même temps les intérêts des pays exportateurs comme ceux des pays hôtes et d'éviter des répercussions économiques défavorables.

21. Malgré le rôle très important que jouait le pétrole dans les économies des pays membres, la région devait faire face à de nombreux problèmes dans sa recherche de nouveaux modèles de développement non fondés sur l'épuisement des ressources. Toutefois, l'intérêt que manifestaient les pays de la région pour la recherche d'autres sources d'énergie, la diversification des moyens de production et le redoublement des efforts visant à tenir compte des aspects sociaux du développement incitait beaucoup plus à l'optimisme pour ce qui était des capacités de la région et de sa détermination à résoudre ces problèmes au cours de la prochaine décennie.

22. Se référant à la contribution de la Commission au développement de la région depuis sa création cinq ans auparavant, le Secrétaire exécutif a mis en évidence le rôle important qu'elle avait joué en appuyant les efforts de développement à l'échelon national et régional au cours de cette période relativement courte. A cet égard, il a mentionné brièvement certains des principaux travaux de recherche et activités connexes accomplis par la Commission dans divers domaines économiques et sociaux qui constitueraient les fondements des futures activités que la Commission entreprendrait avec la participation active des pays membres. A cette fin, le Secrétaire exécutif a proposé qu'un groupe d'experts d'Etats membres examine et évalue les programmes de travail de la Commission avant leur adoption.

23. Pour ce qui était du rôle accru des commissions régionales touchant l'exécution de projets et d'autres activités d'assistance technique, conformément aux dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'à la suite de la réunion des secrétaires exécutifs tenue à Rabat en mars 1979, la CEAO ainsi que d'autres commissions régionales étudiaient activement la question avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au Siège en vue d'accélérer la mise en oeuvre des dispositions de la résolution susmentionnée dans l'intérêt de la région.

24. Le Secrétaire exécutif a ensuite donné lecture d'un message adressé à la Commission, à l'occasion de sa sixième session, par M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel celui-ci déclarait que bon nombre des questions dont la Commission était saisie à la présente session préoccupaient également la communauté internationale tout entière. Le monde actuel devait faire face à un déséquilibre économique persistant étant donné que l'on n'avait guère progressé vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il fallait espérer que le dialogue Nord-Sud engagé actuellement au sein des Nations Unies permettrait à la communauté internationale de contribuer dans une très large mesure à la solution de ce problème. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, devant se tenir prochainement à Manille, donnerait aux pays en développement et aux pays développés l'occasion de faire la preuve de leur réalisme et de leur détermination à trouver des solutions négociées aux questions fondamentales se posant en matière de commerce et de développement.

prochaine session de la Commission. Il a également été fait mention du personnel employé par la Commission dont le transfert à Bagdad pouvait poser des difficultés pour des raisons familiales et financières. Pour des raisons humanitaires, la Commission ne devait ménager aucun effort pour lui trouver un emploi.

Reconsidération de la résolution 37 (IV) de la Commission

31. A sa deuxième session, la Commission a adopté un projet de résolution - pour le texte intégral, voir ci-dessus chapitre I, projet de résolution 68 (VI) - dans lequel la Commission demandait que sa résolution 37 (IV), adoptée le 28 avril 1977, soit reconsidérée et recommandait que le Conseil économique et social exclue la République arabe d'Egypte de la Commission. Le Sultanat d'Oman a exprimé des réserves au sujet de cette résolution.

32. La délégation de la République arabe d'Egypte s'est élevée contre la recommandation susmentionnée et a demandé que sa note concernant la question (E/ECWA/84) soit considérée comme un document officiel et transmise au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire exécutif a informé la délégation de la République arabe d'Egypte (E/ECWA/85) de la réception de sa note et confirmé qu'elle avait été distribuée en tant que document de session aux membres de la Commission et transmise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Rapport sur les activités de la Commission

33. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 8 de l'ordre du jour en passant brièvement en revue le rapport intérimaire sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail (E/ECWA/75) pour la période 1978-1979, et en indiquant les domaines dans lesquels la Commission avait entrepris des activités qui n'étaient pas inscrites à son programme de travail. Le document E/ECWA/76 et Corr.1 traitait de la suite donnée aux résolutions adoptées par la Commission à sa cinquième session et à ses sessions précédentes. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur le fait que le rapport intérimaire portait sur les activités réalisées par la Commission pendant toute une année et non pas sur la période de temps écoulée entre la dernière session et la session en cours, comme cela avait été le cas pour les rapports précédents afin de faciliter les comparaisons avec le programme de travail qui porte sur tout un exercice biennal. Il a expliqué que ce rapport était axé sur des éléments de sous-programmes, toujours afin de suivre le programme de travail. Le Secrétaire exécutif a mentionné à propos de la suite donnée aux résolutions de la Commission le document E/ECWA/76/Add.1, qui contient un rapport spécial sur les pratiques des sociétés transnationales dans la région de la CEA0 dans le domaine de l'industrie pétrolière, qui a été établi conformément à la résolution 42 (IV) de la Commission. Il a également indiqué que l'étude du développement économique et social des pays membres de la CEA0 pour 1970-1978 (E/ECWA/80) à laquelle la Commission a accordé un rang de priorité élevé dans son programme de travail, conformément à sa résolution 48 (IV), serait soumise à la Commission au titre du point 10 de l'ordre du jour.

34. Lors du débat sur ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité d'une coordination et d'une coopération entre la Commission et les institutions, les organisations et les fonds régionaux arabes, puisqu'un grand nombre des projets et des programmes entrepris par la Commission relevaient des domaines d'activité et de compétence de nombreuses institutions de la région. Un représentant a déclaré qu'il existait en fait une coordination, sous une forme ou une autre, mais qu'il faudrait la développer. Il

37. Un représentant a exprimé les remerciements de son gouvernement à la Commission pour sa collaboration à la réalisation de certaines activités, notamment des activités d'ordre statistique.

38. Dans le domaine de la science et de la technique, un certain nombre de représentants ont indiqué que plusieurs propositions avaient été formulées en vue de créer un centre régional arabe de transfert et de développement des techniques dans la région (projet de la CFAO et projet analogue établi par la Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique qui s'ajouteraient au projet qui avait été examiné dans le cadre du dialogue arabo-européen). Ils ont indiqué qu'il serait possible toutefois d'établir plusieurs centres spécialisés si leurs activités étaient bien coordonnées.

39. Un représentant a exprimé sa satisfaction au secrétariat pour l'assistance fournie par ce dernier en vue de l'élaboration d'un document national qui devait être présenté à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Il a également félicité le secrétariat de sa contribution positive aux travaux de l'équipe de travail créée par le PMUD en application de la résolution des Nations Unies relative au financement et à l'exécution des projets visant à améliorer, sur le plan social et économique, la situation du peuple palestinien. Le même représentant a approuvé l'allocation de ressources pour la période 1979-1980, en vue de l'étude statistique concernant le peuple palestinien, mais a estimé que les montants prévus pour 1981 n'étaient pas aussi élevés que le justifiait l'importance de cette étude.

40. Un autre représentant a mentionné les services techniques et consultatifs fournis par le secrétariat à son gouvernement. Il a également fait mention de la participation de la Commission à l'organisation de la Conférence internationale au cours de laquelle le plan quinquennal de son pays a été présenté ainsi qu'à la suite donnée à la Conférence et à l'exécution du plan. Il a pris note du fait que la CFAO avait été choisie pour suivre l'exécution d'un projet d'appui statistique bénéficiant de l'assistance du PMUD, dans son pays. Il a souligné que les responsabilités du secrétariat augmentaient et a mentionné un certain nombre de projets dont le secrétariat suivait l'exécution dans plusieurs pays de la région. Il espérait que le secrétariat serait informé des futures réunions sur les projets de développement, qui se tiendraient dans les pays de la région, comme par exemple le projet relatif à la coordination des programmes et des plans de développement dans la péninsule arabe.

41. Un représentant a demandé au secrétariat de donner plus de détails sur les résultats de la participation de la Commission à des conférences et des séminaires internationaux et des résolutions adoptées au cours de ces réunions et d'apporter des éclaircissements sur leurs incidences sur les progrès en matière de développement dans la région. Il a également signalé que les recherches et les études entreprises avançaient plus rapidement dans certains domaines que dans d'autres et a fait état des problèmes qui entravaient l'exécution de certains projets tels que l'insuffisance des indemnités de déplacement et la réticence de certains pays à fournir des données. Il a exprimé l'espoir que les Etats membres contribueraient à résoudre ces problèmes. Il a, par ailleurs, demandé au secrétariat de préciser quelle avait été la suite donnée à la résolution 59 (V) de la Commission en indiquant les activités entreprises, les mesures adoptées et les progrès accomplis.

45. Le Secrétaire exécutif a ensuite donné quelques exemples de l'efficacité des activités de la Commission, en appelant tout particulièrement l'attention sur l'étude présentée au secrétariat par les Ministres de l'agriculture du Golfe et de la Péninsule arabiques sur la mise en valeur des ressources animales. A la suite de cette étude, la CEAO et la FAO ont été chargées de mettre au point un programme en vue de l'exploitation, de la production, du traitement et de la commercialisation des céréales et des aliments du bétail. Le Secrétaire exécutif s'est félicité de l'intérêt manifesté par les Etats membres à l'égard du problème de la sécurité alimentaire et a promis que la Commission intensifierait ses efforts dans ce domaine.

46. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance du développement et de la planification sociaux et a mentionné les nouveaux éléments qui figuraient dans le programme de travail pour 1980-1981. Au nombre de ces éléments figuraient le suivi et l'évaluation de la situation sociale dans les pays de la région, l'étude des indicateurs du développement social et l'évaluation des plans et des politiques des Etats membres à cet égard. Le Secrétaire exécutif a mentionné également la question de l'intégration des femmes au processus de développement, en décrivant le programme de travail actuellement en cours d'exécution dans ce domaine et les principaux résultats déjà obtenus.

47. La Commission a accepté la proposition formulée par le Secrétaire exécutif pendant la première partie du débat, visant à ce que le secrétariat soumette à la Commission, à ses futures sessions, sur une base annuelle, des rapports intérimaires sur les activités de la CEAO pendant la période finissant en décembre chaque année.

Quatrième et dernière opération d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

54. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 10 de l'ordre du jour, ainsi que les documents établis par le secrétariat sur cette question. Il a déclaré que l'étude du développement économique et social dans la région de la CEAO, 1970-1978 (E/ECWA/80 et Add.1) était axée sur l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans un certain nombre de domaines du développement socio-économique au cours des années 70 par rapport aux objectifs spécifiés dans la Stratégie internationale du développement, et qu'elle comportait également l'identification de secteurs critiques et l'étude des possibilités qu'ils offraient pour le développement pendant la prochaine décennie. Il a ensuite passé en revue une note (E/ECWA/80/Add.2) établie par ses services touchant les préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la décennie des années 80 et exposant en détail la contribution et les vues du secrétariat à ce sujet. Il a invité les Etats membres de la CEAO à donner des directives pour les activités futures du secrétariat dans ce domaine.

55. Avant l'examen de ce point, le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales internationales de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration dans laquelle il a passé brièvement en revue les principaux problèmes qui se posaient aux pays en développement et à la communauté internationale à l'heure actuelle. Il a ensuite mentionné les efforts déployés au sein du système des Nations Unies et les progrès réalisés dans la préparation de la stratégie internationale du développement pour la décennie à venir. Il a souligné que l'efficacité de la stratégie dépendait dans une large mesure de son adéquation à la situation présente et aux aspirations des pays en développement et, par voie de conséquence, de la contribution de ces pays à sa formulation. Il a ajouté que la formulation de la stratégie, loin d'être une mesure isolée, devait servir de stimulant pour la préparation et l'exécution de stratégies régionales et sous-régionales en matière de développement.

56. Les débats ont mis en lumière l'importance qu'il y avait à préparer minutieusement la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et fait apparaître la nécessité d'étudier les facteurs qui n'avaient pas permis à la stratégie actuelle d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés ainsi que l'importance d'adopter de nouvelles méthodes fondées sur le besoin de donner des chances égales aux pays en développement dans le cadre du nouvel ordre économique international. Pour la région de la CEAO elle-même, on pouvait, à partir de l'expérience acquise pendant les années 70, établir un certain nombre de directives pour la formulation de la stratégie intéressant la décennie à venir et l'évaluation des résultats positifs des expériences de développement des pays membres afin de promouvoir le processus de coordination et de coopération économiques entre ces pays. Il fallait aussi accorder une attention accrue au secteur agricole et au développement social et, en particulier, aux moyens de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, et fixer les chiffres indicatifs concernant le transfert des techniques et les engagements des pays développés à ce sujet. Il convenait également de mettre l'accent sur la planification et sur le rôle essentiel qu'elle était appelée à jouer pour assurer un développement rapide et global. La Commission a approuvé

61. Un autre représentant a souligné la nécessité d'accroître les ressources affectées aux nouveaux programmes de la Commission et appuyé la position du secrétariat de la CEAO concernant la budgétisation sur la base zéro. Il a déclaré que les décisions relatives à l'étude économique des pays membres de la CEAO que la Commission avait prises antérieurement traduisaient l'importance attachée à ladite étude et qu'il fallait donc n'épargner aucun effort pour les appliquer. Les maigres ressources mises à la disposition du programme de statistiques devaient être augmentées pour permettre à celui-ci de mener à bien ses activités. Il a noté que les ressources allouées pour frais de voyage n'avaient pas augmenté, malgré les hausses rapides des coûts dans ce domaine. Il importait que les pays de la région établissent d'étroits contacts avec le secrétariat et il a proposé que des équipes d'experts soient envoyées dans les pays membres.

Rôle des commissions régionales dans l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social

62. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 12 de l'ordre du jour en passant le document E/ECWA/79 brièvement en revue et il a notamment rappelé la résolution 32/197 de l'Assemblée générale qui considérait que les commissions régionales étaient les instruments principaux du développement socio-économique de leurs régions respectives. Il a également mis l'accent sur la résolution 33/202 de l'Assemblée générale, qui a conféré aux commissions la responsabilité d'exécuter les projets intersectoriels aux échelons régional, sous-régional et interrégional. Il a rappelé le rôle de la Commission dans la mise en oeuvre de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social et a appelé l'attention sur les liens de coopération et de coordination forgés avec les organisations et institutions arabes, régionales et internationales ainsi que sur les plans d'élaboration d'un programme intensif pour le renforcement de cette coopération.

63. Un représentant a exprimé le soutien de son pays à l'objectif principal de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et s'est référé au document présenté par le secrétariat à la réunion des secrétaires exécutifs des commissions régionales qui s'est tenue à Rabat du 16 au 21 mars 1979. Il a ensuite demandé l'inclusion des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification au nombre des questions proposées par le secrétariat dans le cadre du renforcement des capacités des commissions régionales. Ce représentant a demandé pourquoi l'énergie figurait parmi les questions du programme alors que les Etats membres des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avaient répété avec insistance qu'il était impossible d'examiner la question de l'énergie indépendamment des autres questions économiques.

64. Il a déclaré en outre que son pays ne serait pas opposé à l'inclusion de cette question si elle comprenait l'étude des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans la mesure notamment où il y avait de grandes possibilités d'exploitation de l'énergie solaire dans la région. Un autre représentant a dit que son pays attachait une grande importance à la décentralisation des activités des commissions régionales, vu les multiples avantages qu'elle comportait; en particulier en ce qui concernait l'utilisation des capacités locales. Une délégation a évoqué la nécessité de passer du stade du cadre conceptuel à celui de la détermination du rôle que la Commission serait appelée à jouer si l'on appliquait le principe de la décentralisation.

Adoption du rapport

70. A sa sixième séance, le 2 mai 1979, la Commission a adopté le projet de rapport au Conseil économique et social sur sa sixième session, tel qu'il avait été modifié lors de ses débats (voir plus haut par. 3).

Programme de travail et priorités

71. Au cours de la période 1980-1981, la CEAO continuera à s'acquitter des tâches essentielles entreprises en 1978-1979. La Commission mettra en route 13 programmes techniques en sus du programme relatif aux sociétés transnationales au cours de l'exercice 1980-1981.

Renforcement des programmes techniques

72. Pendant le budget-programme 1980-1981, on mettra particulièrement l'accent sur les domaines dont le renforcement a été recommandé par le Service de gestion administrative ou sur ceux auxquels les résolutions de la Commission ont attaché une importance particulière. Dans d'autres domaines, l'accent correspond aux priorités fixées par l'Assemblée générale dans le cadre de sa politique budgétaire pour la période 1980-1981. On a proposé de renforcer les secteurs techniques ci-après : a) programme de statistiques; b) programme concernant la planification, les projections et les politiques relatives au développement; et c) programme relatif aux ressources naturelles.

Mise en place de nouvelles activités

73. Après cinq années de fonctionnement, il apparaît que la CEAO devra se consacrer à quelques tâches fondamentales de manière à renforcer le développement et l'exécution efficaces des programmes de la Commission. Aussi, le budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 demande l'ouverture de crédits pour procéder à l'évaluation des programmes et continuer à assurer la coordination pendant l'année 1980.

Redéploiement des ressources

74. On a procédé à l'analyse minutieuse de tous les programmes, de manière à déterminer si l'on pouvait répondre au besoin de renforcer les activités existantes et d'entreprendre de nouvelles activités à partir des ressources libérées par l'achèvement de certaines activités ou la suppression d'activités d'utilité marginale. Il y a lieu de noter à cet égard que la quasi-totalité des programmes ont tout juste atteint le stade de démarrage pendant le budget-programme de 1978-1979 (après le retour à Beyrouth en 1977 du secrétariat qui avait été transféré à Amman à la suite de la guerre civile libanaise). Ce n'est qu'au cours de la période 1980-1981 que la majorité des programmes pourra atteindre son rythme de croisière, qui permettra d'envisager tout une gamme d'activités comprenant des arrangements d'ordre pratique pour la coopération régionale. Dans ces circonstances, le redéploiement des ressources compromettrait la phase critique des programmes en cours d'exécution. Il semble toutefois qu'il soit possible de procéder au redéploiement des ressources dans deux secteurs : réaffectation au programme des transports, des communications et du tourisme des ressources allouées au programme du développement social et de celles allouées au programme des ressources naturelles au programme de la science et de la technique. A cet égard, il y a lieu de noter

IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA SIXIEME SESSION

69 (VI). Application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies 4/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions 32/197 du 20 décembre 1977 et 33/202 du 29 janvier 1979 de l'Assemblée générale relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et en particulier la section IV de l'annexe à la résolution 32/197 relative aux structures en vue d'une coopération régionale et interrégionale,

Rappelant également la résolution 63 (V) de la Commission relative à l'établissement d'organes subsidiaires,

Affirmant le rôle important joué par la Commission dans le système des Nations Unies en vue de faciliter, de promouvoir et d'accélérer le processus de développement et de coopération socio-économique entre les pays en développement de la région,

Notant que, dans sa résolution 32/197, l'Assemblée générale a confirmé qu'il conviendrait que les commissions régionales soient en mesure de jouer pleinement leur rôle, notamment, de principaux centres d'activités de développement économique et social, dans le cadre du système des Nations Unies, pour leurs régions respectives,

Soulignant la nécessité de renforcer la Commission, notamment en mettant rapidement en oeuvre les dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social du 4 août 1978, relative à la coopération régionale et au développement, en vue d'atteindre rapidement et efficacement les objectifs fixés dans ces résolutions,

Considérant les faibles progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en particulier de la section IV de l'annexe,

Notant les propositions et mesures figurant, en particulier, au paragraphe 93 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (A/33/410 et Rev.1),

1. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'accélérer la mise en oeuvre de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale notamment en ce qui concerne les commissions régionales, et de rassembler les ressources budgétaires et financières appropriées, notamment par une modification de leur affectation, de façon à renforcer les capacités de la Commission;

2. Prie le Secrétaire exécutif :

4/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 63 et 64 ci-dessus.

70 (VI). Coopération entre pays en développement

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, de l'Assemblée générale, qui renferment la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et la résolution 46 (IV) de la Commission du 28 avril 1977 relative à la coopération entre pays en développement, ainsi que les résolutions 47 (IV) du 29 avril et 54 (V) du 5 octobre 1978 de la Commission relatives à la coopération et coordination régionales,

Rappelant également les résolutions 2688 (XXV) du 11 décembre 1970 relative à la capacité du système des Nations Unies pour le développement, notamment les dispositions relatives à la définition des priorités, et 3405 (XXX) du 28 novembre 1975 relative aux dimensions nouvelles de la coopération technique, notamment les dispositions de cette résolution qui concernent la coopération technique entre pays en développement, adoptées par l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 1978/74 du 4 août 1978 du Conseil économique et social relative à la coopération régionale et au développement,

Rappelant en outre le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978 relative à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement,

Affirmant l'importance de la coopération technique et économique entre pays en développement en tant qu'instrument permettant de parvenir à l'autonomie collective et d'instaurer le nouvel ordre économique international,

Reconnaissant que la responsabilité d'une telle coopération incombe en premier lieu aux pays en développement et qu'une assistance extérieure supplémentaire devrait renforcer les courants d'aide actuellement fournie, notamment dans le cas des pays les moins développés, et qu'il convient que la Commission et d'autres organismes du système des Nations Unies intensifient leurs efforts en vue de promouvoir systématiquement une telle coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et international,

Soulignant l'ampleur des efforts déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission en vue d'élargir et de concrétiser le rôle de la Commission en tant que centre régional et agent catalyseur pour la promotion, le contrôle et le renforcement d'une telle coopération, conformément à la mission qui lui a été confiée dans le Plan d'action de Buenos Aires,

1. Prie instamment ses pays membres de prendre activement part à toutes formes de coopération instituées entre eux qui soient en conformité avec leurs objectifs de développement national, en accordant l'importance voulue :

a) A l'intensification de la coopération technique entre eux de façon notamment à faciliter la coopération économique;

b) Au développement et à l'utilisation de réseaux et d'autres formes de relations en vue de faciliter les activités communes de recherche entre organismes nationaux;

e) De collaborer avec les autres commissions régionales et les organisations intergouvernementales afin d'assurer la mise en oeuvre de projets communs visant à promouvoir la coopération entre pays de deux ou plusieurs régions par le biais de programmes d'action interrégionaux;

f) D'attirer et d'allouer les contributions complémentaires, financières et autres, en vue d'aider à l'établissement d'une coopération économique et technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne la fourniture de fonds en vue de faciliter la participation des pays les moins développés et d'accroître le nombre des bourses d'études et de programmes de formation;

6. Demande au Secrétaire exécutif, en coopération, si possible, avec les Secrétaires exécutifs des autres commissions régionales, de consulter l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en vue de réexaminer les pratiques actuelles employées pour déterminer l'utilisation des chiffres indicatifs de planification régionale, de façon à faire participer les pays en développement, par l'intermédiaire de leurs commissions régionales respectives, à l'établissement collectif de priorités à cette fin;

7. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre d'urgence des mesures afin de fournir un appui financier et autre qui permette au secrétariat de la Commission de mener à bien ces activités et d'aider à la réalisation des objectifs définis dans la présente résolution;

8. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission à sa septième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

5ème séance
1er mai 1979

6. Prie en outre le Secrétaire exécutif de transmettre aux gouvernements des Etats membres et aux organisations régionales et internationales intéressées, les recommandations adoptées par la réunion consultative internationale d'experts de l'irrigation et du développement de l'agriculture, tenue à Bagdad en février 1979, qui demandait instamment aux gouvernements et aux organisations intéressées de donner à ces recommandations une haute priorité;

7. Prie le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission à sa huitième session, un rapport sur ce qui aura été accompli au cours de la campagne contre la désertification.

5ème séance
1er mai 1979

73 (VI). Coopération régionale dans le domaine des transports

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Reconnaissant le rôle important des transports dans le développement socio-économique d'ensemble de la région,

Consciente de la nécessité urgente d'une coordination et d'une collaboration plus étroites aux échelons régional, sous-régional et mondial, afin de pouvoir suivre le rythme rapide de développement de l'infrastructure des transports et disposer d'une démarche intégrée pour la mise sur pied de systèmes efficaces,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par le secrétariat de la Commission lors de l'établissement de la première partie d'une étude sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale, et des travaux en cours qui ont trait à la préparation d'une étude concrète couvrant l'ensemble de la région,

1. Invite les gouvernements des Etats membres à participer activement à la réunion qu'il est envisagé de tenir au début de 1980 pour réexaminer l'étude établie par le secrétariat au sujet de la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission de présenter à la septième session ses recommandations et propositions concernant l'action consécutive sur ce point.

5ème séance
1er mai 1979

75 (VI). Développement et coopération en matière de cartographie dans la région de la CEAO

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 62 (V), qui priait le Secrétaire exécutif de la Commission de présenter un rapport concernant la nécessité de créer un groupe de cartographie dans le cadre du secrétariat de la CEAO,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire exécutif à ce sujet (E/ECWA/76 et Corr.1),

Reconnaissant la nécessité d'accroître les activités de cartographie dans la région de la CEAO pour assurer une planification efficace de projets de développement,

Reconnaissant en outre le rôle de la Commission dans l'établissement et le renforcement de programmes nationaux concernant l'établissement de levés et de cartes, et dans l'action en faveur de la coopération aux échelons régional, sous-régional et interrégional dans ce domaine,

1. Recommande la création d'un service de cartographie au sein du Secrétariat de la CEAO;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission de réserver des fonds sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et auprès d'autres sources, afin de rendre ce groupe opérationnel grâce à l'inclusion d'activités de cartographie dans le programme de travail et les priorités de la Commission pour 1980-1981.

5ème séance
1er mai 1979

Annexe I

ETAT DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1. L'état présenté par le Secrétaire général au Conseil économique et social lors de la reprise de sa soixante et unième session (E/L.1738/Add.1), publié le 25 octobre 1976, portait sur les incidences financières du transfert de la CEAO à Bagdad et sur les dépenses de fonctionnement de la Commission dans cette ville pendant l'exercice biennal 1980-1981. Il a été mis à jour et présenté à la Commission à sa cinquième session, en tant que document E/ECWA/64/Add.1, daté du 4 octobre 1978. On trouvera ci-après une nouvelle mise à jour de ces renseignements.

2. Compte tenu des derniers renseignements disponibles, les prévisions de dépenses sont établies à partir des hypothèses ci-après :

a) Le transfert à Bagdad s'effectuera en plusieurs étapes, s'échelonnant entre septembre 1979 et juin 1980, ce qui permettra de disposer du temps nécessaire pour retirer progressivement les services existants à Beyrouth; une telle hypothèse, si elle se vérifie, entraînera des incidences financières pour l'exercice biennal 1978-1979;

b) Cent seize agents des services généraux, recrutés sur le plan international, seront invités à faire partie de la Commission à Bagdad;

c) Dans les bâtiments qui seront fournis, toutes les installations nécessaires pour le secrétariat ainsi que pour les réunions, y compris le mobilier, les machines de bureau et l'équipement nécessaire pour les conférences, seraient disponibles sans qu'il faille prévoir pour cela des dépenses supplémentaires au budget ordinaire;

d) Tous les coûts sont calculés aux prix courants de 1979 et compte tenu du barème des traitements et du classement aux fins de l'indemnité de poste en vigueur actuellement.

Prévisions de dépenses

3. On trouvera ci-après, ventilés par objet de dépense, les montants estimatifs des dépenses de fonctionnement de la Commission imputables sur le budget ordinaire qui varieraient selon l'emplacement de son siège pendant l'exercice biennal 1980-1981 :

A. Traitements

4. On présume que d'ici à 1980, le tableau d'effectifs de la CEAO comptera 97 postes d'administrateur et 150 postes d'agent des services généraux.

5. Aux fins de l'indemnité de poste, Bagdad a été classée dans la classe 5 (multiplicateur 28) au 1er février 1979, et à la classe 6 (multiplicateur 34) au 1er avril 1979. L'indemnité de poste à Beyrouth est passée de la classe 6 + 1 à la classe 5 + 4 (multiplicateur 32) au 1er avril 1979. Compte tenu de la tendance accélérée à la hausse enregistrée récemment à Bagdad, on présume que les dépenses de traitements seront identiques à Bagdad et à Beyrouth.

On peut prévoir également que sur la somme indiquée ci-dessus, 488 000 dollars seraient engagés pendant l'exercice biennal 1978-1979, et 875 000 dollars pendant l'exercice biennal 1980-1981;

b) On peut prévoir des dépenses renouvelables dans l'hypothèse où aucun administrateur ne ferait valoir immédiatement son droit au déménagement et aurait donc droit, pour une période ne dépassant pas cinq ans, au versement d'une indemnité d'affectation : le coût correspondant pour l'exercice biennal 1980-1981 est inclus dans le montant estimatif total des dépenses communes de personnel figurant au paragraphe 8 ci-après;

c) Des dépenses de fret non renouvelables, estimées à 75 000 dollars, seraient engagées pour le déménagement de certains matériels, documents, ouvrages, fichiers, etc., à raison de 25 000 dollars pour l'exercice biennal 1978-1979 et de 50 000 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981.

8. Abstraction faite de ces dépenses exceptionnelles, on estime qu'il faudra pour l'exercice biennal 1980-1981 un montant supplémentaire de 2 712 000 dollars pour couvrir les dépenses communes de personnel telles que les indemnités (y compris les indemnités d'affectation visées à l'alinéa b) du paragraphe 7 ci-dessus), la sécurité sociale, les congés dans les foyers, etc.

C. Voyages en mission

9. On présume que les dépenses à ce titre ne seront pas sensiblement modifiées par le transfert du siège de la Commission. Pour l'information de la Commission, un montant de 252 000 dollars a été demandé pour l'exercice biennal 1980-1981, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale. Les frais de voyage extraordinaires imputables au transfert du siège de la Commission sont indiqués aux alinéas c) du paragraphe 7 et a) et b) du paragraphe 13.

D. Frais généraux de fonctionnement

10. Pour l'information de la Commission, un crédit de 640 000 dollars a été demandé pour l'exercice biennal 1980-1981, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale. En l'absence de tout chiffre relatif aux frais de fonctionnement à Bagdad, on présume que les dépenses à ce titre seront à peu près du même ordre qu'à Beyrouth.

E. Achat de mobilier et de matériel

11. D'après la proposition du Gouvernement iraquien, ce dernier fournira tout le mobilier nécessaire pour les bâtiments. Il fournira en outre tout le matériel nécessaire pour le restaurant et la bibliothèque, ainsi que pour les ateliers de reproduction et les services de conférence, y compris le matériel d'imprimerie, le matériel pour l'interprétation simultanée et le matériel d'enregistrement et de retransmission son et image. On présume que :

a) Le gouvernement se chargera de l'installation de tout matériel fourni par l'ONU, tel que le matériel de radiodiffusion et les antennes;

b) L'Organisation des Nations Unies fournira tous les véhicules officiels nécessaires.

Conclusions

14. Aux taux actuels, le montant estimatif total des dépenses pour l'exercice biennal 1980-1981 ainsi que des dépenses additionnelles qui pourraient être engagées pendant l'exercice biennal 1978-1979, s'établit comme suit :

	<u>Dépenses additionnelles</u>		
	<u>1980-1981</u> (Dollars)	<u>1978-1979</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
Postes permanents	9 034 000		9 034 000
Personnel temporaire	151 000		151 000
Consultants	115 000		115 000
Heures supplémentaires	6 000		6 000
Groupes spéciaux d'experts	20 000		20 000
Dépenses communes de personnel	2 712 000		2 712 000
Frais de voyage du personnel en mission	252 000		252 000
Frais généraux de fonctionnement	640 000		640 000
Achat de mobilier et de matériel	349 000		349 000
	<u>13 279 000</u>		<u>13 279 000^{h/}</u>
 <u>Dépenses non renouvelables</u>			
Indemnité de licenciement	65 000		65 000
Postes temporaires	45 000	22 000	67 000
 <u>Dépenses communes de personnel</u>			
i) Relatives aux postes temporaires	13 000	7 000	20 000
ii) Relatives au transfert à Bagdad	875 000	438 000	1 313 000
Voyages du personnel en mission	3 000	36 000	39 000
Location de locaux à usage de bureaux		10 000	10 000
Frais de transport locaux		2 000	2 000
Fret	50 000	25 000	75 000
	<u>1 051 000</u>	<u>540 000</u>	<u>1 591 000^{i/}</u>
Total	<u>14 330 000</u>	<u>540 000</u>	<u>14 870 000</u>

^{h/} Il y a lieu de noter que ces dépenses, sous réserve de conditions locales difficiles à prédire à l'heure actuelle, devraient être engagées par la CEA0 en 1980-1981, quel que soit l'emplacement de son siège.

^{i/} Dépenses non renouvelables imputables au transfert du siège de Beyrouth à Bagdad.

Annexe II (suite)

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/81	Organisation des travaux : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/82	A. Situation financière des programmes de la Commission; B. Etat du Compte de contributions financières : rapport du Secrétaire exécutif
E/ECWA/83	Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer, à titre consultatif, aux travaux de la Commission : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/84	Examen de la résolution 37 (IV) de la Commission
E/ECWA/85	<u>Dito</u>
E/ECWA/86	Examen des demandes présentées par des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission en vue de participer à titre consultatif aux travaux de la sixième session de la Commission
E/ECWA/87	Note verbale du Secrétaire exécutif de la Commission adressée au Président de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine
E/ECWA/88	Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
E/ECWA/L.85 à 94	Projets de résolutions
E/ECWA/L.95	Projet de rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
E/ECWA/INF.21	Notes d'information à l'intention des participants
E/ECWA/INF.22	Liste provisoire des participants
E/ECWA/INF.22/Rev.1	Liste des participants
E/ECWA/INF.23	Liste des documents

Annexe II (suite)

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/NR/CONF.2/12	Report of the Second Regional Preparatory Meeting for the United Nations Conference on Science and Technology for Development (Rapport de la deuxième réunion préparatoire régionale pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement)
E/ECWA/NR/CONF.2/11/Rev.1	ECWA regional report for the United Nations Conference on Science and Technology for Development (Rapport régional de la CEAO pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement)
E/ECWA/NR/CONF.3/13	Report of the ECWA second regional water meeting (Rapport de la deuxième réunion régionale sur l'eau).

Annexe II (suite)

PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES AU COURS
DE LA PERIODE A L'EXAMEN

Cote

Titre

Agriculture and Development (Agriculture et développement), vol. II

Population Bulletin of the United Nations Economic Commission for Western Asia (Bulletin démographique de la Commission économique pour l'Asie occidentale), No 14

Statistical Abstract of the Region of the Economic Commission for Western Asia (Aperçu statistique de la région de la Commission économique pour l'Asie occidentale), deuxième partie

Bulletin No 2 - Gross Domestic Product of the ECWA countries throughout the Period (Produit intérieur brut des pays membres de la CEAO pendant la période 1960-1976)

Manual on National Accounts at Constant Prices (Manuel des comptes nationaux en prix constants)

Guidelines on Principles of a System of Price and Quantity Statistics (Directives pour l'établissement des principes d'un système de statistiques des prix et de statistiques quantitatives)

Consumer and Wholesale Price Indices (Indices des prix à la consommation et des prix de gros)

International Comparisons of Real Product and Purchasing Power (Comparaisons internationales entre le produit réel et le pouvoir d'achat)

Economic statistics (Statistiques économiques)

The National Accounts of the Yemen Arab Republic for the Years 1969/70-1976/77 (Les comptes de la nation de la République arabe du Yémen pour la période 1969-70-1976-77)

E/ECWA/NR/CTT.2/Rev.3

Second revised feasibility study for the Arab Regional Centre for the Transfer and Development of Technology (Deuxième étude de faisabilité révisée du Centre régional arabe de transfert et de développement des techniques)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA SIXIEME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/73	Ordre du jour provisoire
E/ECWA/73/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECWA/73/Rev.1	Ordre du jour
E/ECWA/74	Programme de travail et priorités, 1980-1981
E/ECWA/74/Add.1	Programme de travail et priorités, 1980-1981 : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/75	Rapport intérimaire sur l'application du programme de travail
E/ECWA/76 et Corr.1	Suite donnée aux résolutions adoptées par la Commission à sa cinquième session, tenue en octobre 1978
E/ECWA/76/Add.1	Les pratiques des sociétés transnationales dans l'industrie pétrolière de la région de la CEA0
E/ECWA/77	Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région de la CEA0 : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/78	Rapport sur le siège de la Commission : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/78/Add.1	Rapport sur le siège de la Commission à Bagdad (Iraq) : incidences financières
E/ECWA/79	Le rôle des commissions régionales dans l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social
E/ECWA/80	Etude du développement économique et social dans la région de la CEA0, 1970-1978
E/ECWA/80/Add.1	<u>Idem</u> : résumé de la quatrième opération biennale d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans l'application, dans la région de la CEA0, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
E/ECWA/80/Add.2	Quatrième opération biennale d'examen et d'évaluation : note du Secrétaire exécutif sur le point 8 de l'ordre du jour provisoire

Le coût du matériel de radiodiffusion est estimé provisoirement à 275 000 dollars et celui des véhicules à 74 000 dollars.

F. Arrangements provisoires

12. Dans l'hypothèse où le transfert du siège à Bagdad s'échelonne sur une période de neuf mois comme il est indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 2 plus haut, il faudrait des ressources supplémentaires pour :

a) Maintenir une administration double à Bagdad et à Beyrouth pendant cette période;

b) Doter en effectifs, avant cette relocalisation, un bureau de liaison qui serait chargé de :

- i) La préparation des locaux à usage de bureaux dans tous ses aspects;
- ii) La création, conjointement avec le gouvernement, d'un service du logement qui aiderait les fonctionnaires à trouver des logements leur convenant;
- iii) L'agrandissement des établissements d'enseignement existants qui dispensent leur enseignement en anglais et en français.

13. Le coût estimatif des mesures exposées ci-dessus s'établit comme suit :

a) Double administration

i) Postes temporaires (1 poste de P-2, 8 postes d'agent des services généraux)

	<u>1980-1981</u>	<u>1978-1979</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Traitements	45 000	22 000	67 000
Dépenses communes de personnel	13 000	7 000	20 000
ii) Frais de voyage	3 000	1 000	4 000
b) Bureau de liaison (5 fonctionnaires)			
i) Frais de voyage		35 000	35 000
ii) Location de locaux à usage de bureaux		10 000	10 000
iii) Frais de transport locaux		2 000	2 000
	<u>61 000</u>	<u>77 000</u>	<u>138 000</u>

6. Pour l'information de la Commission, on indique, à titre estimatif, que les dépenses totales afférentes aux traitements du personnel de la CEAO à Bagdad pour l'exercice biennal 1980-1981, sur la base des barèmes actuels, seraient de l'ordre de 9 034 000 dollars, celles relatives au personnel temporaire s'élèveraient à 151 000 dollars, les frais de consultants à 115 000 dollars, les dépenses afférentes aux heures supplémentaires à 6 000 dollars et celles concernant les groupes spéciaux d'experts à 20 000 dollars. En outre, le paiement des indemnités de licenciement (dépenses non renouvelables) d'un montant de 65 000 dollars tomberait pendant l'exercice biennal 1980-1981 a/.

B. Dépenses communes de personnel

7. On prévoit que les effets du transfert de la CEAO à Bagdad sur les dépenses de cette catégorie seraient triples :

a) La mutation à Bagdad de 78 administrateurs et de 116 agents des services généraux entraînerait des dépenses importantes de caractère non renouvelable b/. Les dépenses qui devraient être engagées s'élèveraient à 1 313 000 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage à l'occasion de la mutation	58 000 ^{c/}
Frais de déménagement	423 000 ^{d/}
Bagages non accompagnés	76 000 ^{e/}
Transport de véhicules privés	155 000 ^{f/}
Indemnités d'installation	601 000 ^{g/}
	<u>1 313 000</u>

a/ Dans l'hypothèse où l'on mettrait fin aux services de 19 agents des services généraux à Beyrouth, par suppression de leur poste.

b/ Chiffres des états de paie de mars 1979.

c/ En prenant pour base le chiffre de 194 fonctionnaires ayant 317 personnes à charge.

d/ Dans l'hypothèse où tous les agents des services généraux recrutés sur le plan international demanderaient à bénéficier du paiement maximum auquel ils ont droit, représentant un coût estimatif de 4 805 dollars par fonctionnaire ayant des personnes à charge et 2 883 dollars pour les fonctionnaires sans personnes à charge.

e/ Dans l'hypothèse où tous les administrateurs demanderaient à bénéficier du paiement maximum auquel ils ont droit.

f/ Dans l'hypothèse où tous les fonctionnaires internationaux demanderaient à bénéficier de l'indemnité maximum de 800 dollars par véhicule à laquelle ils ont droit.

g/ En prenant pour base le chiffre de 114 fonctionnaires internationaux avec personnes à charge et de 80 fonctionnaires sans personnes à charge.

76 (VI). Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 6/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Consciente de l'importance capitale que présente une préparation diligente pour la stratégie du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Consciente de l'importance de la contribution des Etats membres de la CEAO à la formulation des conditions et des tendances du développement au cours des années 80,

Rappelant la résolution 33/193 de l'Assemblée générale,

1. Décide de créer un comité intergouvernemental d'experts du développement appartenant aux Etats membres de la CEAO, chargé d'établir, en collaboration avec le secrétariat de la Commission, un rapport sur les vues de la région de la CEAO en ce qui concerne la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie pour le développement;

2. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer les réunions du Comité, de façon que celui-ci puisse achever ses travaux à une date qui convienne et au plus tard à la fin du mois d'août 1979, et donne ainsi au Secrétaire exécutif la possibilité d'offrir la contribution de la Commission.

5ème séance
1er mai 1979

6/ Pour ce qui concerne les débats qui ont conduit à l'adoption de cette résolution, voir ci-dessus, par. 56.

74 (VI). Assistance aux Etats membres dans le domaine du financement et de l'administration du développement

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 64 (V) qui priait le Secrétaire exécutif de la Commission de poursuivre ses efforts auprès des pays bénéficiant des opérations du Programme régional de formation en matière de finance et d'administration publiques (PROPFAD), ainsi qu'auprès d'autres pays - appartenant à la région de la CEAO ou situés à l'extérieur - qui en ont les moyens financiers, en les priant instamment de participer au financement de ce programme dans les limites des estimations budgétaires de la Commission,

Notant avec satisfaction les mesures consécutives prises par le Secrétaire exécutif pour que le minimum essentiel de services de formation et de services consultatifs continuent d'être assurés aux pays bénéficiaires tout au long de l'année 1979,

Prenant acte des efforts entrepris par le Secrétaire exécutif pour déterminer et évaluer l'état du financement et de l'administration du développement dans tous les pays membres de la Commission, afin de mesurer les moyens techniques et les besoins de ces pays dans ce domaine et de définir dans quelle mesure l'assistance peut être fournie de façon appropriée à l'échelon régional,

Reconnaissant le rôle grandissant du secteur public pour ce qui est de promouvoir le développement économique et social des pays de la région,

1. Accueille avec satisfaction les mesures prises par le Fonds iraquien de développement extérieur et la réaction positive du Gouvernement néerlandais en ce qui concerne le financement du programme régional de formation en matière de finances et d'administration (PROPFAD) pour 1979;
2. Demande instamment au Secrétaire exécutif de la Commission d'achever le plus rapidement possible les travaux tendant à déterminer et à évaluer l'état du financement et de l'administration du développement dans les pays de la région et de présenter ses constatations et propositions aux Etats membres de la Commission, afin qu'ils les examinent et prennent des mesures, selon qu'il conviendra;
3. Prie le Secrétaire exécutif de faire part au Programme des Nations Unies pour le développement du désir de la Commission de participer activement au parrainage et au financement d'un programme visant à améliorer l'état du financement et de l'administration dans la région de la CEAO;
4. Prie en outre le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission à sa septième session ordinaire un rapport détaillé sur cette question.

5ème séance
1er mai 1979

72 (VI). Assistance aux pays membres dans le domaine des politiques et de la planification en matière de commerce extérieur

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 57 (V), qui, au paragraphe 1, recommandait de mettre sur pied, à l'échelon régional, le projet nécessaire pour aider les pays membres à accroître les moyens dont ils disposent dans le domaine de la planification du commerce extérieur et des politiques à cet égard, afin de répondre aux exigences de leur développement économique et social,

Considérant que les pays membres ont d'urgence besoin de cette assistance, en particulier compte tenu de l'expérience acquise lors de négociations commerciales multilatérales et des prochaines délibérations de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Ayant connaissance des résultats positifs des consultations qui ont eu lieu entre, d'une part, les représentants de la Commission économique pour l'Asie occidentale et, d'autre part, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre CNUCED/GATT du commerce international, en vue de l'application de la résolution 57 (V),

1. Recommande la mise sur pied, d'urgence, d'un projet régional destiné à aider les Etats membres à accroître les moyens dont ils disposent en ce qui concerne les politiques de commerce extérieur, et les services de planification à cet égard;
2. Demande instamment aux gouvernements des Etats membres de donner à ce projet tout l'appui possible et nécessaire;
3. Prie instamment le Secrétaire exécutif de la Commission de donner suite aux consultations précitées, afin d'assurer la mise en oeuvre de ce projet à une date rapprochée;
4. Demande instamment au Programme des Nations Unies pour le développement d'apporter l'appui financier nécessaire pour permettre au Secrétaire exécutif de prendre les mesures visées au paragraphe 1 ci-dessus.

5ème séance
1er mai 1979

71 (VI). Lutte contre la désertification dans la région de la CEAO 5/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/172 du 19 décembre 1977, a prié les commissions régionales d'entreprendre une action accrue et soutenue pour seconder les efforts nationaux visant à combattre la désertification, et d'aider les gouvernements à exécuter le Plan d'action pour lutter contre la désertification,

Rappelant en outre que le paragraphe 5 de cette même résolution recommande d'entreprendre de coopérer ou d'intensifier la coopération à l'échelon sous-régional, en vue de formuler des programmes communs spécifiques,

Sachant que les commissions régionales ont été chargées de tâches importantes en vue de l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification,

Consciente du fait que les problèmes liés à la désertification ont des répercussions graves sur le processus de développement socio-économique et que l'avancée du désert est une question d'une grande importance pour les pays de la CEAO,

Ayant examiné le Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région de la CEAO (E/ECWA/77),

1. Approuve le Plan d'action pour combattre la désertification dans la région de la CEAO;
2. Demande au Programme des Nations Unies pour l'environnement et aux organisations régionales et internationales intéressées de soutenir pleinement l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région de la CEAO, de même que l'exécution de projets modèles conçus pour lutter contre la désertification, et d'en diffuser les résultats dans les pays de la région;
3. Recommande que les gouvernements des Etats membres évaluent l'importance des problèmes de la désertification à divers niveaux, définissent des priorités nationales d'action et déterminent lesquelles de ces priorités pourraient être mises en application avec l'appui d'organisations régionales ou internationales ou d'autres sources extérieures au pays;
4. Demande à tous les gouvernements de fournir toutes les ressources financières et autres moyens, ainsi qu'un appui technique pour convoquer, en 1980, une réunion régionale qui serait chargée notamment d'étudier la mise en oeuvre du plan d'action régional ainsi que d'identifier et de définir des programmes intrarégionaux de façon plus détaillée;
5. Demande instamment au Secrétaire exécutif de la Commission de lancer ou d'encourager entre pays et à l'échelon régional une coopération pour lutter contre la désertification s'exerçant en particulier dans le domaine socio-économique;

5/ Pour ce qui concerne les débats qui ont conduit à l'adoption de cette résolution, voir ci-dessus, par. 65 à 68.

c) A la coopération en matière de formation, au recours aux services d'experts et de consultants et à la fourniture de matériel;

d) Aux besoins particuliers des pays les moins développés de la région;

2. Invite les pays développés à jouer le rôle qui leur revient en appuyant la coopération technique entre pays en développement dans la région de la CEA0, ainsi qu'il est prévu dans le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement;

3. Invite en outre les pays développés, ainsi que les organisations, les organismes et les institutions intergouvernementaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations faisant partie du système des Nations Unies, dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires, à appuyer la coopération technique et économique entre pays en développement en fournissant une assistance accrue afin de compléter, le cas échéant, les ressources versées en vue de permettre la réalisation de ces activités de coopération par les pays participants, notamment les pays les moins développés;

4. Invite ses Etats membres et leurs organismes à collaborer à la mise au point et à l'application d'un système d'information régional qui permettra de promouvoir la coopération technique et économique entre pays en développement aux niveaux régional et interrégional et constituera une branche régionale du système d'orientation pour l'information en faveur de la coopération technique entre pays en développement qui fonctionne sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement, dont une partie des ressources serait affectée au système d'information régional;

5. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission, en coopération, le cas échéant, avec d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de promouvoir et d'appuyer la mise en oeuvre d'une coopération économique et technique entre pays en développement en s'efforçant :

a) De mettre au point, de coordonner et de gérer le système d'information régional;

b) De suivre et d'étudier, de façon continue, au niveau régional, les progrès accomplis dans les relations de coopération auxquelles le système des Nations Unies participe;

c) De mettre davantage l'accent sur la coopération en matière de recherche et de travail analytique réalisé par la Commission dans différents secteurs, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'examen des stratégies internationales de développement pour les années 1980;

d) D'aider les pays en développement de la région, sur leur demande, avec l'aide de groupements économiques sous-régionaux et d'autres organismes techniques, à déterminer et utiliser de nouvelles possibilités de coopération efficace grâce notamment à l'élaboration de programmes intensifs de coopération, comme le demande le Conseil économique et social dans sa résolution 1978/74, et en particulier à la formulation de projets plurinationaux;

a) De définir les tâches qui pourraient être confiées à la Commission à la suite de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et d'indiquer les incidences financières et les besoins en personnel nécessaires pour exécuter ces tâches;

b) D'intensifier ses efforts, en consultation avec les organisations arabes et internationales, les organes régionaux et les Etats membres, afin d'élaborer une étude approfondie sur les modalités et les possibilités de création d'organes subsidiaires de la Commission, ainsi que l'avait demandé la Commission dans sa résolution 63 (V);

c) De poursuivre ses efforts afin d'obtenir les ressources nécessaires pour le secrétariat et de prendre les dispositions appropriées pour que celui-ci soit mieux à même de s'acquitter des tâches nouvelles découlant de la mise en oeuvre de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

d) De rationaliser la structure administrative actuelle du secrétariat afin de réduire le montant des ressources supplémentaires nécessaires du fait des nouvelles responsabilités résultant de la décentralisation;

e) De présenter un rapport à la Commission à sa septième session sur les progrès accomplis et les mesures à adopter.

5ème séance
1er mai 1979

que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 des dispositions ont été prises pour régulariser les réaffectations de ressources à un certain nombre de programmes qui avaient déjà pris effet au cours de l'exercice biennal 1976-1977. Ces réaffectations doivent être confirmées et sont présentées à cette fin dans le projet de budget-programme pour 1980-1981.

Ressources nécessaires

75. Le projet de budget-programme pour 1980-1981, qui représente une augmentation modeste en termes réels, a été élaboré après une analyse minutieuse des besoins en ressources, tout en gardant à l'esprit la politique générale en matière de budget arrêtée pour la période en question. Le principal élément sous-tendant la proposition d'augmenter le budget pour 1980-1981 tient au fait que l'on estime que la CEAO n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, fait qui a été reconnu à plusieurs reprises. Il y a lieu de rappeler à cet égard la décision de la Cinquième Commission relative au budget-programme de la CEAO de 1978-1979 et recommandant que le Secrétaire général procède à un réexamen de la situation de la CEAO et le cas échéant, demande l'ouverture de crédits additionnels en 1978. La méthode de budgétisation sur la base zéro est sans doute applicable aux organisations fonctionnant depuis de nombreuses années et disposant déjà des instruments et des ressources appropriées, mais les critères et principes établis seraient difficilement applicables à une organisation toute récente comme la CEAO, qui n'a pratiquement pas de base pour un grand nombre de ses programmes. C'est dans ce contexte que le projet de budget-programme pour 1980-1981 a été élaboré et qu'il comprend des demandes de création de postes permanents.

76. Le projet de budget pour 1980-1981 ne traduit pas entièrement les besoins supplémentaires découlant de la décentralisation des activités vers les commissions régionales dans le cadre du processus de restructuration globale.

Frais de voyage

77. Il a été proposé d'accroître considérablement les voyages du personnel. Pour comprendre la nécessité de cette augmentation il faut tenir compte des éléments suivants : la Commission n'a été créée qu'en 1974 et il est évident qu'il faut établir des contacts étroits avec les Etats membres à ce stade de démarrage. Il convient de rappeler à cet égard que la Commission n'a pas encore d'organes subsidiaires. Dans ces conditions, les voyages du personnel constitueront le seul point de contact avec les Etats membres au niveau technique. Vu les ressources limitées, on ne peut pas non plus utiliser davantage l'autre point de contact, à savoir les réunions de groupes spéciaux d'experts. On prévoit que la situation changera progressivement au cours du budget-programme de 1980-1981. Il faut également rappeler que les ressources allouées aux voyages officiels en 1978-1979 ont été minimales par rapport au prix des voyages dans la région de la CEAO. Il faut souligner à cet égard que les indemnités journalières versées dans la plupart des pays de la région de la CEAO sont parmi les plus élevées du monde. Les ressources allouées pour frais de voyage ne pouvait par conséquent servir de base pour la détermination d'un niveau satisfaisant d'exécution de la plupart des programmes.

Consultants

78. Le montant total des crédits demandés au titre des consultants est de 119 500 dollars, ce qui représente une augmentation modeste par rapport aux crédits alloués pour 1978-1979 (103 100 dollars). Toutes les demandes de services de consultants au titre des différents programmes concernent la fourniture de services spécialisés aux différents éléments des programmes.

Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région de la CFAO

65. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 13 de l'ordre du jour en indiquant l'importance qu'avait cette question pour la plupart des pays de la région. Il a noté que le plan d'action dont était saisie la Commission (E/ECWA/77) était conforme au plan d'ensemble adopté par la Conférence des Nations Unies sur la désertification qui s'était tenue à Nairobi en 1977 et devait servir de base à la mise au point des activités de la Commission dans le domaine de la lutte contre la désertification. Il a ensuite proposé à l'examen de la Commission un certain nombre d'idées et de mesures à ce sujet.

66. Les représentants ont reconnu l'importance de la lutte contre la désertification dans la région. L'un d'eux a souligné que la désertification progressait à un rythme accéléré qui avait des effets négatifs très graves dont le plus évident était que les Etats de la région dépendaient de plus en plus des importations pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires essentiels. Il a appuyé la proposition tendant à organiser en 1980 une réunion générale sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur la désertification et a proposé que le secrétariat établisse un document détaillé comprenant notamment : a) une étude des institutions et organisations de la région de la CFAO s'intéressant aux aspects scientifiques et opérationnels de la désertification; b) un recensement des études, et des projets relatifs à la désertification menés dans les institutions nationales, régionales et internationales de la région; c) des propositions de formules pour la coordination des activités des diverses organisations et institutions nationales, régionales et internationales en vue de les intégrer et de les équilibrer; d) l'identification des lacunes nécessitant l'adoption de nouvelles mesures pour réaliser l'intégration des activités et pour s'occuper du problème de la désertification sous tous ses aspects, à partir de priorités clairement arrêtées; e) une proposition d'établissement d'indicateurs permettant de prévoir la désertification et de choix d'emplacements appropriés pour mettre à l'essai, étudier et évaluer ces indicateurs; f) une proposition tendant à créer des programmes appropriés dans le cadre d'un plan opérationnel ayant des objectifs bien définis; et g) la fixation d'un rang de priorité aux projets régionaux.

67. Un représentant a noté que son pays avait adopté un plan de lutte contre la désertification il y avait déjà longtemps et qu'il possédait un institut du désert dont les installations et les moyens étaient mis à la disposition des Etats membres. Il a proposé de nommer un comité d'experts des Etats membres qui serait chargé de déterminer les méthodes d'application d'un plan de lutte contre la désertification.

68. Un autre représentant a annoncé que le plan d'action proposé devait être axé sur des problèmes spécifiques qui feraient ensuite l'objet de projets soumis à la réunion régionale prévue pour 1980.

Questions diverses

Date et lieu de la prochaine session

69. Les membres de la Commission sont convenus à l'unanimité de tenir la septième session à Bagdad à une date qui sera fixée en temps voulu.

la proposition tendant à créer un comité d'experts des Etats membres chargé d'oeuvrer avec le Comité préparatoire de l'Organisation des Nations Unies pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

Programme de travail et priorités pour 1980-1981

57. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 11 de l'ordre du jour relatif au programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 1980-1981 figurant dans les documents E/ECWA/74 et Add.1. Il a déclaré que le programme de travail avait été établi sur la base du plan à moyen terme pour la période 1980-1983 de la Commission, ainsi que des résolutions pertinentes adoptées ultérieurement par la Commission et d'autres organes directeurs du système des Nations Unies. Les recommandations récentes du Service de gestion administrative du Siège de l'ONU relatives à l'organisation du secrétariat de la CEAO avaient également été prises en considération.

58. Les diverses instructions et directives générales reçues du Siège de l'ONU au début de 1979 avaient fourni des directives pour la structure et la présentation du programme ainsi que pour l'établissement du budget sur la base zéro. Il y avait lieu de noter toutefois qu'il était difficile de respecter la politique de budgétisation sur la base zéro, compte tenu du fait que la Commission était de création récente. En outre, après avoir examiné la nature et la situation des programmes de la Commission, il était apparu que l'on ne pouvait procéder qu'à des réaffectations marginales.

59. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont formulé des observations sur le programme de travail. Un représentant a déclaré que le programme était trop ambitieux, compte tenu des maigres ressources disponibles. Certains secteurs importants, main-d'oeuvre, population, financement et administration du développement, n'avaient pas reçu l'importance qu'ils méritaient. En ce qui concernait la science et la technique, on ne trouvait dans le programme de travail aucune définition des principes devant régir la coopération du secrétariat avec les Etats membres de la Commission dans ce domaine. Ce représentant a en outre demandé des éclaircissements supplémentaires au sujet des responsabilités et activités futures de la CEAO en ce qui concernait la création du Centre régional arabe de transfert et de développement des techniques. Il a évoqué à ce sujet l'action coordonnée de la CEAO et du Conseil de l'unité économique arabe pour la création d'un centre unique et a demandé dans quelle mesure ce type d'action serait maintenue à l'avenir.

60. Tout en n'ayant pas de réserve au sujet du programme de travail, un autre représentant a formulé les observations spécifiques ci-après qui, à son avis, pouvaient être prises en considération par le secrétariat lors de l'élaboration de son programme de travail; il fallait : a) accorder la priorité à la planification du développement économique et social sans négliger le rôle joué par d'autres organisations dans des domaines aussi importants que ceux de l'agriculture, de l'industrie, du travail et de la désertification; b) suivre l'application des résolutions et recommandations faites lors des sessions de la Commission ou dans le cadre des diverses conférences et études; c) souligner l'importance des études régionales et le rôle qu'elles devaient jouer pour faciliter la coordination entre les Etats membres, en les assortissant toutefois de services consultatifs directs aux Etats membres, en particulier dans le domaine de la planification du développement; et d) distinguer nettement entre les activités nationales et régionales et établir des critères à cette fin.

Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte de contributions financières

48. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 9 de l'ordre du jour, ainsi que le rapport qu'il avait établi (E/ECWA/82) conformément aux dispositions de la résolution 45 (IV) de la Commission qui prie le Secrétaire exécutif de lui soumettre un rapport sur la situation financière des programmes de la Commission et un état du Compte de contributions financières pour la période s'écoulant entre deux sessions.

49. En ce qui concerne les ressources du budget ordinaire, le Secrétaire exécutif a rappelé que la CEAO avait commencé ses activités avec un budget très modeste, qui n'avait pu servir de base acceptable pour l'établissement des augmentations annuelles minimales qui avaient été opérées pour permettre un développement profitable des programmes et servir les intérêts des Etats membres. Le Secrétaire exécutif a souligné que le problème se posait de manière encore plus aiguë pour l'établissement du budget-programme pour 1980-1981 si l'on voulait respecter la politique générale d'établissement du budget sur la base zéro. Malgré de modestes augmentations, le budget actuel de la Commission était insuffisant pour assurer un niveau minimum de services et d'aide aux Etats membres dans un nombre croissant de domaines prioritaires. Il fallait porter le budget de la Commission à un niveau comparable à celui des autres commissions régionales.

50. Face à ces difficultés grandissantes, le Secrétaire exécutif avait pris l'initiative sans précédent d'assister aux séances de la Cinquième Commission et à celles du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en juin 1979 afin d'expliquer la situation unique de la CEAO, et il espérait que cette initiative serait soutenue par les gouvernements des Etats membres.

51. En ce qui concernait les ressources extra-budgétaires, le Secrétaire exécutif a indiqué que des ressources financières d'un montant total de 888 000 dollars avaient été mises à la disposition de la Commission par des sources nationales, régionales et internationales, pour compléter les maigres ressources du budget ordinaire. Cette aide avait permis au secrétariat de commencer à exécuter certains projets spécifiques en faveur des pays de la région.

52. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a proposé d'envisager de prendre des arrangements et d'exécuter des projets conjoints avec les fonds arabes. Une telle mesure renforcerait la coopération entre la CEAO et les fonds et fournirait des ressources supplémentaires qui permettraient à la Commission de mener à bien d'autres activités.

53. Le Secrétaire exécutif a indiqué que ce type de coopération s'appliquait déjà dans certains domaines spécifiques et il ne doutait pas qu'il puisse être considérablement élargi. On se heurtait toutefois à des difficultés d'ordre institutionnel et opérationnel pour certaines activités s'étendant au-delà de la région de la CEAO.

42. Un représentant a formulé un certain nombre d'observations sur l'étude relative aux pratiques des sociétés transnationales dans le domaine de l'industrie pétrolière dans la région de la CEAO et a indiqué que l'accent était mis, dans cette étude, davantage sur les aspects historiques que sur les aspects économiques et techniques. Il a contesté les chiffres indiqués en ce qui concerne le rendement des investissements de l'industrie pétrolière, en déclarant que la nationalisation des ressources pétrolières faisait partie des droits légitimes inhérents à la souveraineté nationale et que l'on ne pouvait donc mettre sur le même pied les monopoles pétroliers internationaux et le secteur pétrolier national. Il a demandé au secrétariat de supprimer du rapport le paragraphe qui traitait de cette question. Dans le rapport, on avait abordé le problème du manque de techniques des sociétés pétrolières nationales sans proposer de solutions pour faciliter le transfert de ces techniques des pays industrialisés et de leurs sociétés transnationales. En outre, l'étude n'avait pas suffisamment analysé les pratiques commerciales secrètes des sociétés transnationales qui avaient des conséquences néfastes sur les économies des pays de la région. Il a affirmé que la politique pétrolière de son pays consistait à s'opposer à l'exploitation de circonstances imprévues et exceptionnelles, ainsi qu'il ressortait implicitement de l'étude. En conclusion, il a demandé à la Commission d'examiner le contenu de l'étude à la lumière de ces observations et d'incorporer ces dernières dans le rapport que le secrétariat devait établir en 1981.

43. En conclusion de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a répondu à toutes les questions qui avaient été soulevées au cours du débat. Il a expliqué que la coordination ne dépendait pas d'une seule partie et que les difficultés auxquelles on se heurtait à cet égard ne provenaient pas seulement des organisations régionales mais aussi des Etats membres. Il a promis que le secrétariat mettrait au point une étude détaillée sur cette question. Le Secrétaire exécutif a pris note des problèmes matériels qui se sont posés en ce qui concerne les frais de voyage des experts et a expliqué que c'était à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à laquelle les pays membres de la CEAO étaient représentés qu'incombait la responsabilité de fixer le montant des indemnités de déplacement nécessaires pour exécuter les programmes de travail. Il a souligné que le secrétariat devait coopérer avec les Etats membres pour fournir les données et les éléments d'information nécessaires pour permettre à ce dernier d'exécuter les programmes de travail adoptés. La nécessité d'une telle coopération s'était accrue depuis que le mandat du secrétariat avait été élargi pour comprendre également l'exécution de projets régionaux. Il a indiqué qu'il approuvait le principe de l'envoi d'équipes de travail, qui constituaient un moyen plus efficace de desservir les pays de la région mais il espérait également que ces derniers aideraient le secrétariat à trouver des méthodes pratiques et appropriées pour appliquer ce principe.

Commentaires du Secrétaire exécutif sur les observations formulées à propos du point 8 de l'ordre du jour

44. En réponse aux observations formulées à propos de l'étude sur les pratiques des sociétés transnationales dans le domaine de l'industrie pétrolière, le Secrétaire exécutif a expliqué que le secrétariat avait recruté les services d'un consultant extérieur pour réaliser cette étude et que cette dernière ne reflétait pas nécessairement les opinions et les idées du secrétariat sur la question. Il a ajouté que l'étude n'avait fait l'objet que d'une distribution limitée et que les observations des représentants des Etats membres y seraient incorporées, avant son adoption sous sa forme définitive.

a souligné l'importance du développement social, et en particulier de la participation des jeunes et de l'intégration des femmes au processus de développement. Il a exprimé l'espoir que la CFAO étendrait ses activités dans ce domaine et a accueilli avec satisfaction la proposition visant à reporter à la prochaine session l'étude relative à la création d'organes subsidiaires par la CFAO, étant donné qu'il était préférable d'attendre que la Commission ait été transférée et ait repris ses activités à son nouveau siège à Bagdad pour adopter une résolution sur cette question.

35. Un autre représentant a déclaré qu'on s'était borné dans le rapport intérimaire sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail à indiquer les enquêtes, les études et les projets réalisés par la Commission ainsi que les séminaires et les conférences auxquels la CFAO avait participé, sans chercher à évaluer ces activités et leurs résultats, notamment les activités des services consultatifs et leurs effets sur les Etats membres. On constatait certains chevauchements entre les études régionales sur les plans de développement agricole entreprises par le secrétariat et les études réalisées par les organisations régionales et les institutions locales arabes qui s'occupent de ces questions et ce représentant a fait remarquer qu'il n'était fait aucune mention dans le rapport d'une coordination éventuelle entre la Commission et ces organismes. En ce qui concerne les plans de développement agricole, il a souligné que les études entreprises par la Commission devraient être axées sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre dans ce secteur. Le développement agricole n'atteindrait jamais le niveau souhaité, étant donné la diminution constante de la main-d'oeuvre dans ce secteur, qui n'était pas compensée par le développement parallèle de la mécanisation de l'agriculture. Pour ce qui est des ressources naturelles, il a dit que les efforts entrepris par le secrétariat pour établir des programmes de travail et réaliser des études sur l'utilisation optimale de ces ressources ne bénéficiaient que d'un appui limité de la part des Etats membres. Par ailleurs il n'était pas fait mention dans le rapport des problèmes rencontrés au cours de l'exécution des programmes de la Commission dans ce domaine. S'agissant de la main-d'oeuvre, de la gestion et de l'emploi, ce représentant a rappelé les principales observations formulées au cours de la cinquième session à propos de l'étude sur l'exode des compétences dans la région de la CFAO et a prié la Commission de réexaminer la structure de cette étude et les méthodes utilisées afin d'aboutir à des résultats nets et concrets. Il a ajouté qu'il n'était question dans le rapport que de l'achèvement de cette étude et de sa présentation à la Commission à sa cinquième session. Il a également souligné le niveau insuffisant de coopération entre le secrétariat et les Etats membres pour évaluer la situation des femmes dans le cadre de la stratégie du développement et les études et les efforts réalisés en vue de développer le rôle des femmes dans le processus de développement socio-économique. A propos des établissements humains, il a constaté un manque d'intérêt pour les analyses démographiques relatives aux déplacements de la main-d'oeuvre tant au niveau des pays qu'entre les Etats membres et notamment du point de vue des rapports entre la mobilité et la structure de la population d'une part et la planification de la main-d'oeuvre d'autre part.

36. A ce sujet, un autre représentant a mentionné la proposition formulée par le Secrétaire exécutif et certaines délégations, visant à ce que la Commission modifie ses méthodes de travail. La Commission pourrait demander au secrétariat de lui soumettre à sa prochaine session, outre l'étude relative à la création d'organes subsidiaires, une étude globale sur ses méthodes de travail, en vue d'accroître son efficacité. Il a également exprimé l'espoir que la Commission concentrerait son attention sur une question particulière à chaque session.

25. Le Secrétaire général a noté que la session de la Commission avait lieu à la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement au moment où l'on préparait la stratégie de la troisième Décennie; il considérait que vu son expérience, la Commission pourrait contribuer éminemment à la formulation de la stratégie dans le cadre du nouvel ordre économique international.

26. Le Secrétaire général a insisté, en particulier, sur la nécessité de renforcer la CEAO en raison des responsabilités accrues qui avaient été confiées aux commissions régionales dans le cadre du processus de restructuration du système des Nations Unies de façon à leur permettre d'assurer la coordination à l'échelon régional et d'instituer une coopération interrégionale plus efficace.

27. Le Président de la sixième session a ensuite fait une déclaration dans laquelle il a évoqué les crises économiques mondiales et leurs conséquences désastreuses pour les pays en développement. Le fait que ces pays n'apportaient pas leur appui à des résolutions visant à modifier l'ordre économique actuel avait contribué a-t-il déclaré à aggraver ces crises et il importait de le modifier radicalement. Les réunions internationales consacrées à ces questions qui avaient jusqu'à présent eu lieu prouvaient que les pays industrialisés n'étaient pas animés de la volonté politique nécessaire pour procéder aux changements indispensables. Le Président de la sixième session s'est référé à la coopération entre les pays en développement ayant notamment pour but de définir leur position au sujet des questions les concernant; il en a donné un exemple récent : la quatrième réunion ministérielle du Groupe des 77 s'était tenue à Arusha et avait adopté un document important. Le Président a parlé du rôle joué par l'Iraq pour ce qui était de la promotion du processus d'intégration dans la région et le renforcement de la coopération entre pays en développement.

28. Le représentant du PNUD a mis en évidence dans sa déclaration les liens étroits existant entre le PNUD et la Commission et a donné l'assurance que le PNUD continuerait à collaborer avec la Commission. Le représentant de la France a transmis à la Commission un message de la Communauté économique européenne mettant l'accent sur l'importance de la coopération entre la Communauté et les pays de l'Asie occidentale et la nécessité de poursuivre le dialogue entre l'Europe et les pays arabes.

Rapport concernant le siège de la Commission

29. Le Secrétaire exécutif a présenté le point 6 de l'ordre du jour et appelé l'attention sur sa note contenant le rapport (E/ECWA/78) établi par le secrétariat, conformément à la résolution 52 (V) de la Commission, sur l'évolution de la situation depuis la cinquième session et en ce qui concerne la question du siège de la Commission. Le Secrétaire exécutif a également appelé l'attention sur l'annexe au rapport (E/ECWA/78/Add.1) contenant un état des incidences financières découlant du transfert de la Commission à son siège permanent à Bagdad. Il a rappelé à la Commission que l'Assemblée générale des Nations Unies devait approuver ces incidences financières avant qu'elles puissent être jugées valides.

30. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution concernant le transfert du secrétariat à son siège permanent à Bagdad. /Pour le texte intégral de la résolution, voir ci-dessous le chapitre I, projet de résolution 67 (VI)./ Lorsque les délégations ont examiné la question, il a été proposé de créer à titre permanent à Beyrouth un bureau de la CEAO et de prendre une décision à ce sujet à la

14. Questions diverses

15. Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social

Compte rendu des débats

17. La session a été ouverte par M. Taha Muhieddine Maarouf, vice-président de l'Iraq, qui a prononcé une allocution dans laquelle il s'est félicité de ce que la Commission tiennne sa sixième session à Bagdad et a souligné le rôle important joué par les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies dans les négociations visant à instaurer un nouvel ordre économique international et la nécessité pour les pays en développement de s'unir pour procéder aux réformes souhaitées. Il a déclaré que la Commission se trouvait dans une période de transition entre le stade des recherches et des études et celui de l'exécution et qu'il fallait donner la priorité au renforcement de la coopération et de l'intégration économiques entre les Etats membres ainsi qu'à la participation sans réserve aux activités de la Ligue des Etats arabes en matière de coopération socio-économique en vue de favoriser l'intégration économique. Il importait également que les pays membres adoptent une position commune au sujet des questions économiques dont étaient saisies l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, notamment pour ce qui était de l'élaboration actuellement en cours de la stratégie du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

18. Le Président de la Commission à sa cinquième session, M. Najmuddin Dajani, ministre de l'industrie et du commerce du Royaume hashémitte de Jordanie, a fait une déclaration dans laquelle il a remercié le Gouvernement iraquien d'être l'hôte de la Commission pour la tenue de sa sixième session. M. Dajani a invité la Commission à réviser ses procédures de travail en vue de renforcer son efficacité et de contribuer davantage à la recherche de solutions aux problèmes de la région en rapport avec la gravité de la situation et permettant de faire face aux défis qui se posaient en particulier depuis la dernière session de la Commission et faisaient obstacle aux activités régionales communes. Il a souligné combien il importait que les Etats membres coordonnent davantage leur action et a fait état de la coopération existant actuellement entre la République arabe syrienne, l'Iraq et la Jordanie ainsi qu'entre l'Iraq et la Jordanie. M. Dajani a invité instamment les Etats membres à fixer des priorités pour leur développement social et économique compatibles avec leurs aspirations et les nouveaux objectifs de la stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie.

19. Le Secrétaire exécutif de la Commission a souhaité la bienvenue au Vice-Président de la République d'Iraq et l'a remercié du soutien apporté à la Commission pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions régionales et d'avoir invité la Commission à tenir sa sixième session en Iraq. Se référant aux efforts de développement accomplis dans la région, le Secrétaire exécutif a noté que bien que le taux moyen de croissance annuel du produit national brut des pays de la région fût passé de 7 à 12 p. 100, taux bien supérieur à celui spécifié dans la stratégie internationale du développement pour la décennie de 1970, de grandes disparités existaient encore tant entre les pays qu'au sein de mêmes pays de la région.

20. La sortie accrue de la plus grande partie des excédents financiers des pays producteurs de pétrole avait étroitement lié la région à l'économie mondiale et l'avait donc exposée davantage aux fluctuations économiques internationales. Le Secrétaire exécutif a souligné que si les pays arabes menaient une action concertée

III. SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION

Participants à la session et organisation des travaux

7. La sixième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) s'est tenue au Salam Palace, à Bagdad (Iraq), du 28 avril au 2 mai 1979.
8. Les représentants des Etats membres suivants ont participé à la session ^{3/} : Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et Yémen démocratique. L'Organisation de libération de la Palestine a également participé aux travaux de la Commission en qualité de membre à part entière.
9. Des représentants des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ci-après ont assisté à la session : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre d'information des Nations Unies (Bagdad), Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (New York), Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds monétaire international et Union internationale des télécommunications. Des représentants de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'Organisation internationale de normalisation ont également assisté à la session.
10. Les organisations régionales et gouvernementales suivantes étaient représentées à la session par des observateurs : Fonds monétaire arabe, Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, Fondation pour la recherche scientifique, Fonds arabes de développement économique d'Abu Dhabi et Fonds iraquien de développement extérieur.
11. La Commission a adopté les propositions énoncées dans le document E/ECWA/81, telles qu'elles ont été modifiées, concernant l'organisation de ses travaux.
12. Conformément au paragraphe 4 du mandat de la Commission, les pays suivants, Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont participé aux travaux de la Commission à titre consultatif : Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Maroc, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.
13. La délégation de l'Organisation de libération de la Palestine a formulé des réserves au sujet de l'invitation faite aux Etats-Unis d'Amérique de participer aux travaux de la session à titre consultatif conformément au paragraphe 4 du mandat de la Commission qui concerne les Etats qui, de l'avis de la Commission, ont particulièrement intérêt à participer à l'examen des questions dont elle est saisie; cette définition ne s'appliquait pas aux Etats-Unis d'Amérique qui en outre ne reconnaissaient pas l'existence et les droits de l'un des membres de la Commission. Les délégations de l'Iraq et du Yémen démocratique ont formulé les mêmes réserves.
14. A sa première séance, la Commission a élu à l'unanimité M. Hassan Ali, ministre du commerce et chef de la délégation iraquienne, président; H. George Houranieh,

^{3/} En ce qui concerne les noms des participants à la session voir le document E/ECWA/INF.22/Rev.1.

Prenant note du fait que la situation dans laquelle s'est trouvé l'un des Etats Membres de la Commission l'a amené à modifier sa politique et a ainsi créé un fossé, ce qui aura de nouvelles répercussions sur la cohésion des Etats de la Commission et sur les efforts qu'ils déploient en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés,

Répondant au désir des Etats Membres de préserver la cohésion de leurs politiques qui est essentielle à la réalisation des objectifs de la Commission,

Décide de reconsidérer sa résolution 37 (IV) adoptée le 28 avril 1977 et recommande que le Conseil économique et social exclue la République arabe d'Egypte de la Commission.

2. A sa cinquième séance, le 1er mai 1979, la Commission a décidé de porter la décision suivante à l'attention du Conseil économique et social :

La Commission économique pour l'Asie occidentale, à sa sixième session, a adopté le projet de programme de travail et les priorités pour 1980-1981 figurant dans le document E/ECWA/74, après avoir pris note des observations formulées par certains Etats Membres.

3. A la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale

"Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale sur les travaux de sa sixième session ainsi que des recommandations et résolutions figurant dans les chapitres I et IV du rapport;

2. Approuve le programme de travail et les priorités de la Commission pour 1980-1981 exposés dans le document E/ECWA/74."

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 - 3	1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUIEME SESSION	4 - 6	3
Activités des organes subsidiaires	4	3
Autres activités	5	3
Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations	6	3
III. SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION	7 - 78	4
Participants à la session et organisation des travaux	7 - 15	4
Ordre du jour	16	5
Compte rendu des débats	17 - 70	6
Programme de travail et priorités	71 - 78	19
IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA SIXIEME SESSION		21

ANNEXES

- I. ETAT DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS ET
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION
- II. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA
SIXIEME SESSION

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1979/49/Add.1